

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 078-217801463-20230511-DEL_2023_050-DE



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MAI 2023**



**Extrait du registre des délibérations
République Française**

N°DEL_2023_050

**CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AUPRES DES
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-6 ANS ENTRE LA VILLE DE
CHATOU ET LA CAF DES YVELINES POUR LA PERIODE 2023 - 2026**

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 mai 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Arménio SANTOS à Eric DUMOULIN, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Arnaud BEAUVOIR à Pierre ARRIVETZ, Aymeric TONNEAU à Vincent GRZECZKOWICZ, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Secrétaire :

Pierre GUILLET

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Les conventions d'objectifs et de financement conclues entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la commune de Chatou définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service établissement d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans.

Le versement de cette Prestation de Service Unique (PSU) permet à la Ville de financer à hauteur de 30% le coût de fonctionnement de ses structures d'accueil petite enfance. A titre d'information, le montant total PSU versé pour les années 2019 à 2022 s'élevait à 5 120 810 €.

Le financement étant calculé par structure, le renouvellement nécessite une convention individuelle et non globalisée pour les équipements suivants :

- Crèche collective « Vieux Moulin »
- Crèche collective « Les Petits Mousses »
- Crèche collective « Les Peintres en Herbes »
- Crèche collective « Le Château des Poucets »
- Crèche familiale « La Farandole »
- Halte garderie « Les Larris »
- Halte garderie « Les Petits Loups »
- Halte garderie « La Clé des Champs »

Les différentes conventions ont pour objet de :

- prendre en compte les besoins des usagers ;
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans avec la CAF des Yvelines pour la période 2023 /2026 concernant les structures d'accueil citées ci-dessus.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans avec la CAF des Yvelines pour la période 2023/2026,

Vu l'avis de la commission municipale Petite enfance – Inclusion - Handicap - Santé du 18 avril 2023,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans avec la CAF des Yvelines pour la période 2023/2026 concernant les structures d'accueil suivantes :
 - Crèche collective « Vieux Moulin »
 - Crèche collective « Les Petits Mousses »
 - Crèche collective « Les Peintres en Herbes »
 - Crèche collective « Le Château des Poucets »
 - Crèche familiale « La Farandole »
 - Halte garderie « Les Larris »
 - Halte garderie « Les Petits Loups »
 - Halte garderie « La Clé des Champs »

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 078-217801463-20230511-DEL_2023_050-DE



- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et les avenants ultérieurs.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 12/05/2023